

FORMATION INITIALE DE FORMATEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ PHYSIQUE IBC Industrie, BTP, Commerce incluant tertiaire

PUBLIC

Tout public, organisme de formation, salarié(s) d'entreprise

PSH : Nous contacter

Pré requis

-Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression
-Attestation de réussite formation e-learning – « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »
-Formation acteur PRAP conseillé
Voir calendrier

DURÉE ET EFFECTIF

70h00 (3jrs + 3jrs + 4jrs) + travaux inter session estimés à 21h00
Groupe de 4 à 10 participants

LIEU ET DATES

Dans nos locaux, voir calendrier

Accessibilité :PMR

Dans votre entreprise, à votre convenance

COÛT

Nous contacter

ÉVALUATION ET VALIDATION

A l'issue de la formation, le participant ayant satisfait aux exigences certificatives se voit délivrer un certificat de formateur PRAP IBC

La prolongation du certificat est conditionnée par le suivi d'un Maintien et Actualisation des compétences » tous les 36 mois

Intervenant (e) :

Formateur de Formateur PRAP IBC, certifié INRS

OBJECTIFS

Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement
Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place
Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique

CONTENU

Présentation du dispositif PRAP
Réactivation mémoire sur les connaissances de bases en prévention

Les documents spécifiques du dispositif PRAP

- Situer l'importance des risques liés à l'activité physique dans l'entreprise
- Identifier les différents enjeux de la prévention
- Elaborer et formaliser un projet de formation PRAP
- Mobiliser les différents acteurs et assurer la promotion du dispositif
- Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Concevoir et animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation
- Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation
- Gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation PRAP et du suivi administratif des stagiaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur des échanges, travaux en sous-groupes avec mise en commun des productions et des mises en situations pédagogiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Vidéo projecteur, ordinateur, tableau blanc, documents de référence de l'INRS en vigueur, charges inertes : Caisses, cartons...

ANNEXE PROGRAMME FORMATION INITIALE FORMATEUR PRAP IBC-2S
INFORMATION A L'ATTENTION DU FUTUR FORMATEUR PRAP et DIRIGEANT DE
L'ENTREPRISE ou ETABLISSEMENT

Vous vous engagez dans une formation de formateur PRAP, formation certifiante de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), il est important, même essentiel de préciser certains points.

- 1- Le dispositif PRAP incluant la formation Acteur et Formateur PRAP, doit être intégré dans votre démarche de prévention de votre entreprise ou de votre établissement si vous souhaitez atteindre vos objectifs qui peuvent différer pour chacun(e)**

Exemples : Diminuer les AT/MP (TMS) risques liés à l'activité physique, l'absentéisme, répondre au cadre réglementaire ...

- 2- Le ou la dirigeant (e) d'entreprise ou d'établissement qui souhaite former un formateur PRAP doit maîtriser les compétences suivantes :
- Initier et développer une démarche de prévention des risques professionnels dans son entreprise ou son établissement
 - Manager la santé et sécurité au travail de son entreprise ou de son établissement

Une formation dirigeant(e) peut vous être proposée si besoin, date à définir

- 3- Il est fortement conseillé que le futur Formateur soit certifié Acteur PRAP IBC en amont de la formation de Formateur PRAP IBC ou 2S**

Voir calendrier en INTER entreprises : Formation Acteur PRAP IBC

- 4- Des travaux d'intersession seront demandés aux formateurs PRAP en cours de formation. Il est donc souhaitable que ce dernier soit libéré pour réaliser le travail demandé. Ces travaux faisant l'objet d'épreuve certificative, le futur formateur ne pourra en aucun cas être validé si le travail n'est pas réalisé.

Un des travaux d'intersession nécessite une discussion entre le futur formateur et sa direction sur le devenir de l'activité de formateur PRAP au sein de votre entreprise/établissement : Etat des lieux et diagnostic sur votre démarche de prévention, nombre de formations prévues, mise en place d'un plan d'action ...